



COMITÉ DU 25 OCTOBRE 2021

| | | | | |
|-----------------|-------|----|----|----|
| DÉLIBÉRATION N° | C2021 | 10 | 20 | 05 |
|-----------------|-------|----|----|----|

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 20/10/2021 : 14/10/2021
- Réunion du 20/10/2021 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 11 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 24 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 25/10/2021 : 21/10/2021
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 04¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 59

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20211025-C20211020_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Publication : 26/10/2021



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

ADOPTION

Le Comité du SMEDAR,

- Vu la 1^{ère} convocation adressée le 14/10/2021 aux membres du Comité en vue de la réunion du 20/10/2021 ;
- Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 20/10/2021,
- Vu la 2^{de} convocation adressée le 21/10/2021 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 25/10/2021 ;
- Vu les articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 06/10/2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane BARRÉ, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

Que le projet de Décision Modificative n°2 s'élève à un montant total de 1 499 500 € soit :

- Section de fonctionnement : 1 479 500 €
- Section d'investissement : 20 000 €

QUE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En recettes réelles de fonctionnement, un rebond favorable des cours permet une réévaluation des recettes de reprises des matériaux pour un montant de 1 331 500 €.

D'autre part, le SMEDAR ayant reçu des remboursements d'assurance, une inscription de 148 000 € régularise ces recettes non prévues au budget.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

En dépense, les révisions de prix prévues au marché d'exploitation de l'UVE nécessitent l'inscription de 700 000 € supplémentaires. Les redevances versées à RTE pour le transport de l'électricité produite par l'UVE engendrent également un besoin supplémentaire de 30 000 €. En contrepartie, l'évacuation de notre stock de mâchefer ayant été effectuée sans surcharge pour le SMEDAR, l'enveloppe de 500 000 € prévue à cet effet est annulée.

L'ouverture retardée du Quai de Dieppe a contraint le SMEDAR à prolonger les prestations externes sur le secteur, contraignant à l'inscription de 250 000 € supplémentaires pour y pallier.

Une hausse des coûts d'entretien de notre flotte d'engins et véhicules nécessite l'inscription de 30 000 €.

De même, l'évolution des tonnages et des tarifs de traitement des gravats chez notre prestataire externe (suite à des non conformités), entraîne une inscription complémentaire de 70 000 €.

Nos sites sont confrontés à une hausse des apports de déchets verts nécessitant des prestations supplémentaires de broyage ainsi qu'à la nécessité d'éliminer les stocks de bois souche et de biomasse qui saturent notamment la plateforme de St Jean. Une enveloppe de 215 000 € est inscrite afin de remédier à ces prestations supplémentaires.

Une enveloppe de 17 000 € est par ailleurs prévue pour l'évacuation de terres polluées depuis l'Ecopôle Sud (excavation fondations siège administratif).

L'adhésion du SMEDAR à l'association France Chimie nécessite l'inscription d'une enveloppe de 5 000 €.

La hausse des recettes des ventes de ferrailles issues des déchetteries entraîne automatiquement une augmentation des prévisions de reversement aux adhérents de 600 000 €.

Afin de couvrir des annulations de titres sur l'exercice 2020, 42 500 € sont inscrits.

Enfin, sont inscrites en opérations d'ordre, des réévaluations de provisions pour risques et charges des sites de l'Ecopôle Vesta (129 020 €) et de Cléon (227 388 €).

L'équilibre est réalisé en diminuant la prévision de virement à la section d'investissement (336 408 €).

QUE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement se composent de 20 000 € supplémentaires pour l'acquisition d'un véhicule (Opération 2021-05 « Equipements et matériels d'exploitation 2021 »).

En recettes, sont inscrites, comme en dépenses de fonctionnement, les réévaluations de provisions pour risques et charges des sites de l'Ecopôle Vesta (129 020 €) et de Cléon (227 388 €).

L'équilibre est réalisé en diminuant le montant du virement de la section de fonctionnement (336 408 €).

Décide :

- D'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2021 dont les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | | |
| Chapitre / Article | Libellés | Montant |
| 023 | Virement à la section d'investissement | -336 408,00 € |
| 011 / 611 | Contrats de prestations de service | 752 000,00 € |
| 011 / 61551 | Matériel roulant | 30 000,00 € |
| 011 / 6188 | Autres frais divers | 30 000,00 € |
| 011 / 6281 | Concours divers | 5 000,00 € |
| 65 / 65888 | Autres charges diverses de gestion courante | 600 000,00 € |
| 67 / 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | 42 500,00 € |
| 042 / 6875 | Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels | 356 408,00 € |
| | Total | 1 479 500,00 € |

| Recettes de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Chapitre / Article | Libellés | Montant |
| 70 / 7018 | Autres ventes de produits finis | 1 331 500,00 € |
| 77 / 7788 | Produits exceptionnels divers | 148 000,00 € |
| | Total | 1 479 500,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Dépenses d'investissement | | |
| Chapitre / Article | Libellés | Montant |
| 202105 / 2182 | Matériel de transport | 20 000,00 € |
| | Total | 20 000,00 € |

| Recettes d'investissement | | |
|----------------------------------|--|--------------------|
| Chapitre / Article | Libellés | Montant |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | -336 408,00 € |
| 040 / 15182 | Autres provisions pour risques | 356 408,00 € |
| | Total | 20 000,00 € |

Nb de votes POUR 04 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Abstention(s) 00
 LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ